



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
--	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d'État Civil
Du 02 au 07 mai 2022
Madame Monique AGUGLIARO
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages
du *02 au 07 mai 2022*.

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de
déléguer certaines fonctions à Madame **Monique AGUGLIARO**, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame **Monique AGUGLIARO**, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour
assurer les fonctions d'Officier d'État Civil du *02 au 07 mai 2022*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du
présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

20 AVR 2022

Robert MÉNARD





Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d' État Civil
Du 09 au 14 mai 2022
Monsieur Marc VALETTE
Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages
du 09 au 14 mai 2022.

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de
déléguer certaines fonctions à **Monsieur Marc VALETTE**, Conseiller Municipal.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : **Monsieur Marc VALETTE** Conseiller Municipal, reçoit délégation pour assurer les
fonctions d'Officier d'État Civil du *09 au 14 mai 2022.*

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du
présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

20 AVR 2022

Robert MÉNARD



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : *Etat Civil*

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d' État Civil
Du 16 au 21 mai 2022
Madame Aurélie JENÉ
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages
du *16 au 21 mai 2022*.

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de
déléguer certaines fonctions à Madame *Aurélie JENÉ*, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame *Aurélie JENÉ*, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les
fonctions d'Officier d'État Civil du *16 au 21 mai 2022*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du
présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

20 AVR 2022

Robert MÉNARD

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE, LE PRÉSENT ACTE PEUT FAIRE L'OBJET, À COMPTER DE SA NOTIFICATION / PUBLICATION, D'UN
RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF, DANS LE DÉLAI DE DEUX MOIS.



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d' État Civil
Du 23 au 28 mai 2022
Madame Sarah RAHNI
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages
du *23 au 28 mai 2022*.

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de
déléguer certaines fonctions à Madame **Sarah RAHNI**, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame **Sarah RAHNI**, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les
fonctions d'Officier d'État Civil du *23 au 28 mai 2022*.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du
présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le **20 AVR 2022**

Robert MÉNARD